

Formulaire d'inscription valant bon de commande

Atelier « Écoute et vois! »

Tarif: 480 euros

Formulaire à remplir par le participant et à envoyer à l'adresse pfeifferjoelle1@gmail.com

L'inscription sera effective à la réception du formulaire rempli Ainsi que du premier paiement selon les modalités choisies (en une seule ou en plusieurs fois)

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE APRES LA RESERVATION DE L'ATELIER.

Ce coupon fait office de bulletin de participation à l'atelier de Joëlle PFEIFFER du 24, 25 et 26 octobre 2025.

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Email @	
Téléphone portable	
Deux options de paiement	
Paiement uniquement en ligne sur la plateforme sécurisée de Joëlle PFEIFFER	□ Solde de 480,00 € à l'inscription (jusqu'au 31 aout 2025) ou □ Paiement en 5 fois (possible jusqu'au 15 mai 2025, passé cette date seul le
En cliquant sur le lien suivant :	paiement comptant est possible): - 1 acompte de 96 euros à l'inscription, Puis 4 paiements de 96 euros pendant 4 mois par prélèvement
<u>Paiement en ligne</u>	automatique.
Ou en scannant	L'inscription sera effective à la réception du formulaire rempli
le QR code	Ainsi que du premier paiement selon les modalités choisies
同海風同	(en une seule ou en plusieurs fois)
	AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE APRES LA RESERVATION DE L'ATELIER.
Frais de déplacement	Les frais de déplacement sont à la charge du participant.
	Les frais d'hébergement en dortoir (prévoir un duvet, un drap house, un oreiller, une serviette de toilette, une serviette de table, un tapis de sol, un petit coussin et une petite couverture, des chaussons)
Frais pris en charge avec l'atelier	Les repas (hors repas du vendredi midi*) : petits-déjeuners, déjeuners, diners *Penser à apporter votre déjeuner du vendredi midi
Du vendredi soir au dimanche midi	Régime alimentaire particulier
	□ Allergie, à préciser :
	□ Autre (à préciser) :

mon assurance.
Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées.
Fait à
Nom:
Prénom :
Signature :

Je fournis, <u>obligatoirement</u>, avec ce formulaire, une **attestation de responsabilité civile** vie privée, éditée par

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 20 février 2025

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Joelle PFEIFFER et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : atelier de Joëlle PFEIFFER.

Toute acceptation du bon de commande, en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2: Prix

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA, le cas échéant.

La société Joëlle PFEIFFER s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer l'atelier commandé aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le paiement de l'atelier s'effectue selon les deux modes paiement, soit le :

- <u>Solde de 480.00 euros à l'inscription, par virement</u> via le compte sécurisé professionnel de Joëlle PFEIFFER

ou

- Paiement en <u>5 fois</u> via le compte sécurisé professionnel de Joëlle PFEIFFER
 - Un premier paiement en ligne de 96,00 euros, valant acompte, et 4 paiements de 96,00 euros, par prélèvement bancaire, à compter du mois suivant le paiement de l'acompte. <u>Le paiement en plusieurs fois est possible jusqu'au 15 mai 2025, passé cette date, seul le paiement comptant est possible</u>).

Clause n° 3 : Modalités de paiement



Clause n° 4: Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de l'atelier à l'échéance, l'acheteur dispose d'un délai de quinze pour acquitter les sommes restant dues. Passé ce délai, la réservation de l'atelier est annulée et ne pourra être remboursée par la société Joëlle PFEIFFER.

Clause n° 5 : Clause de réserve de propriété intellectuelle

La société Joëlle PFEIFFER conserve la propriété des biens vendus en principal et en accessoires.

Clause n° 6: Force majeure

La responsabilité de la société Joelle PFEIFFER ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible.